



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017-2018-2019

CHANGEMENT DE LIEU SÉANCE ORDINAIRE ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES MARDI 13 DÉCEMBRE 2016 À 19 H, 19 H 30 ET 20 H

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux citoyens de Ville de Lorraine que la **séance ordinaire** du mardi 13 décembre 2016 à 19 h se tiendra exceptionnellement au Centre culturel Laurent G. Belley situé au 4, boulevard de Montbéliard à Lorraine.

AVIS est aussi donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'effet que le budget pour l'année 2017, ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019 de Ville de Lorraine seront adoptés lors de la **séance extraordinaire** du mardi 13 décembre 2016, à 19 h 30 exceptionnellement au Centre culturel Laurent G. Belley situé au 4, boulevard de Montbéliard à Lorraine.

QUE lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2017 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019.

QUE cette **séance extraordinaire** sera suivie d'une deuxième séance extraordinaire, le même jour à 20 h, également au Centre culturel Laurent G. Belley situé au 4, boulevard de Montbéliard à Lorraine, pour adopter les différents budgets des organismes paramunicipaux et donnant suite aux obligations de la municipalité.

Donné à Lorraine, le 22 octobre 2016

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière



Ville de LORRAINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(article 337 L.C.V.)

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2017 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2017-2018-2019

CHANGEMENT DE LIEU SÉANCE ORDINAIRE ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES MARDI 13 DÉCEMBRE 2016 À 19 H, 19 H 30 ET 20 H

Je soussignée, Sylvie Trahan, exerçant mes fonctions de directrice des Services juridiques et greffière de Ville de Lorraine, au 33 boulevard De Gaulle, province de Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le tableau d'affichage de l'Hôtel de Ville, le 16^e jour du mois de novembre 2015, et en en publiant une copie dans le journal *Nord Info* – Édition du 14 novembre 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de novembre, de l'an deux mille quinze.

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière